



Un caissier sachier volant doit-il combler ses erreurs de caisse?

Par **polobird75**, le **13/10/2008 à 14:26**

Un employeur peut-il demander à un caissier sacochier (caissier volant) de combler le manque (petites sommes) dans sa caisse en fin de journée, le même employeur empochant les sommes en trop?
Merci d'avance pour la réponse. Cordialement

Par **Visiteur**, le **13/10/2008 à 16:45**

Normalement, toutes les sommes, en plus comme en moins, sont comptabilisées via des chapitres comptables.
Cependant, les erreurs récurrentes aboutissent généralement à des sanctions.